



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint Denis, le 03/05/2022

Déclarations de candidature Pour les élections législatives des 12 et 19 juin 2022

Pour procéder à l'élection des députés à l'Assemblée nationale prévue les dimanches 12 et 19 juin 2022, les collèges électoraux sont convoqués par décret n° 2022-648 du 25 avril 2022.

Toutes les déclarations de candidature seront reçues à la préfecture (Secrétariat général – bureau des élections – 6 rue des messageries – Saint-Denis) :

- pour le premier tour :
Du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h ;
le vendredi 20 mai 2022, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à **18 heures**.
- pour le second tour :
À partir du lundi 13 juin 2022 jusqu'au mardi 14 juin à **18 heures**, dans les mêmes conditions.

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous, notamment par courriel : elections@reunion.pref.gouv.fr .

La déclaration de candidature doit être déposée, en double exemplaire, personnellement par le candidat ou son remplaçant.

Le formulaire de déclaration de candidature (Cerfa n° 16110*02) et l'acceptation écrite du remplaçant sont disponibles sur le site de la préfecture à l'adresse suivante: www.reunion.pref.gouv.fr

Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

Les emplacements d'affichage sont attribués en fonction d'un tirage au sort effectué par la préfecture (Secrétariat général/bureau des élections).

En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence. Le candidat pourra assister personnellement ou se faire représenter par un mandataire à ce tirage au sort qui interviendra à l'issue du délai d'enregistrement des candidatures.

La campagne électorale sera ouverte :

- **lundi 30 mai 2022 à zéro heure et close le vendredi 10 juin 2022 à minuit pour le premier tour et, le cas échéant,**
- **lundi 13 juin 2022 à zéro heure jusqu'au vendredi 17 juin 2022 à minuit pour le second tour.**

Pour tous renseignements relatifs à l'organisation de ce scrutin et pour toutes précisions sur les modalités de dépôt des candidatures, un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site de la préfecture : www.reunion.gouv.fr.

Les candidats peuvent également contacter le secrétariat général / bureau des élections de la préfecture par voie électronique : elections@reunion.pref.gouv.fr.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974 / Facebook : @Prefet974